

Eurre, le 9 février 2021

<p style="text-align: center;">Commune de MIRMANDE APPROBATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)</p>

Objet : caractère exécutoire de l'acte

Nature et date de l'acte : Délibération du Conseil communautaire en date du 26 janvier 2021

Date de transmission du Préfet : 1^{er} février 2021

Mesures de publicité :

- Affichage en mairie : le 2 février 2021
- Affichage en communauté de communes : le 29 janvier 2021
- Insertion dans la presse : « Le Dauphiné Libéré » le 5 février 2021

Date à laquelle la délibération devient exécutoire	1 mars 2021
--	--------------------

Le Président
Jean SERRET

